



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Elus locaux

Question écrite n° 13984

### Texte de la question

M Pierre Bachelet attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales, sur le projet de statut des élus. Les maires sont devenus au fil des années de véritables chefs d'entreprises et doivent concilier au mieux vie professionnelle, vie familiale et vie au service de la cité. On ne peut nier par ailleurs que la décentralisation a accru de façon non négligeable leurs compétences, leurs responsabilités et donc leurs temps de travail. Il en va de même pour leurs adjoints. Dans cette perspective, il conviendrait d'apporter des solutions à deux problèmes distincts. Il s'agit d'une part et d'abord de reconnaître le droit d'exercer une fonction électorale, ensuite de permettre à l'élu de disposer du temps nécessaire et indispensable pour qu'il puisse faire face à ses responsabilités d'acteur de la vie publique. Il conviendrait d'autre part de procéder à une revalorisation des indemnités qui lui sont allouées afin de les rendre réellement compensatrices de la perte de rémunération qui sanctionne le salarié qui a choisi de partager son temps entre son entreprise et ses administrés. Il lui demande donc d'envisager favorablement et dans les meilleurs délais une réforme complète du statut des élus qui répondrait à leurs attentes et mettrait fin à une situation trop souvent inconfortable et qui n'a que trop dure.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a demandé au sénateur Marcel Debarge de présider un groupe de travail composé d'élus locaux qui a pour mission de réfléchir à un ensemble de mesures destinées à permettre l'amélioration de la situation des élus. Ce groupe de travail a été installé le 26 janvier dernier. Sur la base des observations et des conclusions que cette instance remettra au Gouvernement à l'issue de ses travaux, sera rédigé un projet de loi qui devrait être déposé devant le Parlement à la prochaine session de printemps. Les propositions soumises à la réflexion du groupe de travail présidé par le sénateur Marcel Debarge sont principalement au nombre de quatre. Il s'agit des garanties accordées aux élus locaux pour l'exercice de leur mandat, de l'institution d'un droit au congé de formation, de l'extension et de la revalorisation du régime des retraites, ainsi que de la refonte et de la rationalisation du système des indemnités.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bachelet Pierre](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13984

**Rubrique :** Collectivités locales

**Ministère interrogé :** collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juin 1989, page 2497